



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Voirie: Lorraine

Question écrite n° 37868

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le fait que des coutumes locales regissent en Moselle l'utilisation des usoirs. Lorsqu'une commune souhaite réaliser des aménagements et créer des espaces verts sur les usoirs le long des rues, il souhaiterait connaître quelle est la procédure à suivre pour incorporer la partie correspondante des usoirs au domaine public de la commune.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37868

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1102